L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 27 OCTOBRE 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
EDITEURS-PROPRIETAIRES;
G. F. WEISSE, E. DUFOUR,
E. DUVERGER, S. HARDY.
Rue de Chartres No. 82, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 27 OCTOBRE.

Abonnés à la semaine.
Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements *à la semaine*, à raison de 25 *cents* pour les six numéros.
On paiera aux porteurs.

Enregistrement.

[illegible] dernier [illegible] de M. Fillmore. Nous en[illegible] qui ne se sont pas encore fait [illegible] accomplir immédiatement ce [illegible] moyen ne peut voter s'il ne [illegible] fait inscrire. Les retardataires [illegible], car la loi porte que l'enre[gistrement] sera suspendu trois jours avant [illegible]. Le bureau de M. St Martin sera [illegible] le 1er novembre. Que nos amis [illegible] appellent.

PENNSYLVANIE.

[illegible] la dernière élection de la Pensylvanie des renseignements pleins d'intérêt [illegible] transmis par un correspondant [illegible]:

"Philadelphie, 18 octobre 1856.

[illegible] pas que tous les partis à la [illegible] été surpris du résultat de [illegible] la Pensylvanie. Les moyens [illegible] recours la démocratie sont [illegible] dans nos annales électorales. [illegible] (appelé par les démocrates [illegible] républicains ticket unioniste, [illegible] de l'opposition) a beau[coup] [illegible] la majorité démocratique de [illegible]. L'augmentation dépasse [illegible] voix, et cependant les démocrates [illegible] moins une légère majo[rité].

[illegible] s'en étonner quand on se [illegible] la majorité démocratique n'a été [illegible] d'environ douze mille voix. [illegible] nos adversaires ont dû em[ployer] [illegible] sur une échelle colossale [illegible] la victoire. Ils disent maintenant [illegible] n'avaient pas triomphé, ils au[raient] [illegible] de renoncer à M. Buchanan [illegible] de lutte qu'entre M. [illegible] M. Frémont. Je me trouvais à [illegible] de l'élection; voyant qu'on [illegible] des charretées de votants, je [illegible] démocrates auraient l'avantage [illegible] certain que le même moyen [illegible] dans tout l'Etat.

[illegible] eu lieu en effet. A Philadelphie [illegible] les démocrates ont fait na[turaliser] [illegible] circonstance plus de seize [illegible]. Le même système a été suivi [illegible] principales localités, sans pré[cédent] [illegible] introduits frauduleusement [illegible] du New Jersey et de New-York. [illegible] grande partie au concours que leur [illegible] électeurs de contrebande que [illegible] redevables de leur victoire.

[illegible] chez, messieurs, que beaucoup [illegible] sont joints aux démocrates, [illegible] se sont abstenus de voter. [illegible] demanderez-vous? Parce que [illegible] l'élection le bruit à cou[ru] [illegible] candidats du ticket unioniste [illegible] en faveur de Frémont, [illegible] et les Fillmoristes s'é[taient] [illegible] à Harrisburg pour former [illegible] qui paraîtrait après le 14. [illegible] pourtant rien [illegible] ils ne se sont jamais [illegible] directement ou indirectement [illegible]. Ils avaient choisi [illegible] la création de ce der[nier] [illegible], et parce que les [illegible] à propos de soutenir le [illegible], les démocrates l'ont [illegible] fusioniste dans [illegible] Fillmore. Les républi[cains] [illegible] déclaré qu'il y avait en [illegible] de profiter de la victoire si [illegible] emportait.

[illegible] qu'en Pensylvanie sont [illegible] républicains [illegible] fois par ces der[niers] [illegible]. Plus opposés [illegible] aux démocrates, [illegible] préféré sacrifier [illegible] les tresoulers ne [illegible]. Voilà com[ment] [illegible] des suffrages sur [illegible] probablement pas [illegible] mille le nombre [illegible] voté du tout ou [illegible] candidats démocrates. [illegible] a donné à nos [illegible] de six cents voix [illegible] donner demain huit [illegible] c'est ce qu'elle fera

[illegible] employé un moyen [illegible] des suffrages [illegible]. Ils avaient affiché [illegible] avec des mots en gros [illegible] *Buchanan, Breckinridge &* [illegible] affiches, ainsi que les [illegible] qui affirment [illegible] soutiennent au [illegible] liberté, ont produit sur [illegible] grand effet. Quant à moi, je [illegible] différence entre la ligne de [illegible] républicains et celle des démo[crates] [illegible] Etat. Leurs orateurs tien[nent] [illegible]. A tout prendre, je [illegible] les démocrates n'aient pas [illegible] plus forte majorité.

[illegible] ont un ticket que ne ré[illegible] les républicains dont [illegible] constatée. Nous sommes [illegible] et nous croyons pou[voir] [illegible] adversaires en novembre. [illegible] républicain, publié aujourd'hui, [illegible] plus de quarante mille voix, [illegible] voix lui seront données [illegible]. Aussi, entend-je dire [illegible] les chances de succès de [illegible] meilleures en ce moment [illegible] prononcé le 14 contre les [illegible] la victoire de ces derniers a [illegible] républicains et tué la candidature [illegible]. Fillmore profitera de l'échec [illegible] freesoiler, et ses amis [illegible] maintenant sur le Vermont, le [illegible], le Rhode Island, le New Jersey, New York, l'Iowa et le Connecticut.

Je suis allé hier au New Jersey: les amis [de] l'ex-président paraissent certains de tri[ompher]. Quant à New York, je n'ai pas en[core] [illegible] un homme quelque peu ver[sé] [illegible] politique qui ne m'ait assuré que [illegible] et Etat était [illegible] à notre can[didat]. Les citoyens de New York sont heu[reux] [illegible] défaite des partisans de Frémont [illegible]. Cet échec des républi[cains] [illegible] complètement à l'endroit [illegible] le considèrent comme une [illegible] Fillmoristes qui sont par là [illegible] adversaires. Vous sa[vez] [illegible] républicains se dispo[saient] [illegible] le succès du [illegible] s'en attribuer toute la [illegible] profité de l'avan[tage] [illegible] répète, pour déjouer [illegible] que beaucoup d'amis de [illegible] leurs voix aux can[didats].

[illegible] s'est prononcé aujour[d'hui] [illegible] de M. Fillmore. L'ex-prési[dent] [illegible] national, le seul [illegible] aux circonstances. Frémont [illegible] et le peuple sera appelé à [illegible] Fillmore et Buchanan. Le pre[mier] [illegible] de certains Etats sur les[quels] [illegible] pas. Le Sud, je [illegible] devoir; il élira l'homme [illegible] en 1852 dans un dis[cours] [illegible] Richmond: "Il a été ca[illegible] pour présider aux des[tinées] [illegible] époque où la républi[que] [illegible] se dissoudre."

Mexique.

[illegible] *Cahawba* est entré hier dans [illegible] de Vera Cruz qu'il a quitté [illegible]. Nous n'avons reçu qu'un [illegible] cette ville; nos liasses [illegible] nous seront remises que [illegible].

[illegible] $17,618 en espèces [illegible] maisons de commerce [illegible].

[illegible] D. Mariano Salas a [illegible] à Mexico le 12 de ce mois; le bruit [illegible] été remis en liberté, mais [illegible] positif à cet égard. De [illegible] eu lieu le 14. Une [illegible] même jour a été arrêtée [illegible] gouverneur et les personnes qui [illegible] provisoirement.

[illegible] rapporte le bruit que [illegible] chemin de fer entre Mexi[co] [illegible] été adjugé à M. Bar[illegible] pas lui.

[illegible] a été attaqué par [illegible] enlevé une somme de [illegible] le trésor municipal.

[illegible] des votants.—Le nombre des [illegible] fait enregistrer, est de [illegible] d'enregistrement sera [illegible].

[illegible] Le navire *Guttenberg*, à [illegible] trouvent les artistes du théâ[tre] [illegible] est arrivé hier matin à la Balise [illegible] immédiatement à la remorque, [illegible] probablement dans notre port ce ma[tin] [illegible] heure.

EUROPE.—*Le Times* de Londres dit que l'on attend impatiemment le prochain état de situation de la Banque de France et de la Banque d'Angleterre.

Le professeur Morse a démontré la possibilité d'établir un télégraphe sous-marin transatlantique.

COMPLOT DE NÈGRES.—*Le Memphis Enquirer* du 17 nous apprend que les nègres du comté de l'Union, dans l'Arkansas, ont dernièrement formé le complot d'égorger leurs maîtres. Les habitans ayant été avertis à temps, ont arrêté les chefs du mouvement. Plusieurs de ceux-ci ont déclaré qu'ils devaient se soulever le 4 novembre, jour de l'élection. Les hommes étant ce jour-là presque tous aux polls, les esclaves devaient massacrer d'abord les femmes et les enfans, puis attaquer leurs maîtres. Le complot avait, dit-on, des ramifications jusqu'au Texas. Plusieurs nègres ont été pendus sur le Colorado.

LE PRISME.—Nous constatons avec plaisir la vogue croissante de ce journal littéraire, fondé par un écrivain de talent et un de nos habiles professeurs. M. Lavergne se livre en effet à l'enseignement, et nous ne doutons pas de son succès dans cette carrière à la fois si pénible et si honorable. Son journal est essentiellement un journal de famille, et les parens peuvent sans crainte en permettre la lecture à leurs filles.

Le numéro 4 du *Prisme* débute par une intéressante causerie où quelques-uns de nos principaux magasins de modes sont passés en revue. Nous en extrayons ce qui suit:

Une femme vraiment élégante distingue une toilette de spectacle d'une toilette du monde pour bals ou réceptions non dansantes. Pour soirées de théâtre, les riches étoffes en couleur claire sont généralement préférées aux gazes et aux tulles, mais pour les soirées particulières ces dernières étoffes sont mieux portées.

Voici une robe en grenadine fond blanc, à volants de taffetas chiné vert, semés de bouquets de roses, avec jupe à quatre volants, bordés d'une blonde. Le corsage est décolleté; il est garni d'un fichu Berthe en taffetas vert, encadré de petite blonde; les manches courtes sont en gaze fourrées, avec un petit volant de taffetas.

Voici une autre robe en tarlatane rose et blanche, garnie de trois volants séparés alternativement par trois petits bouillonnés; corsage à la vierge, fichu Louis XIII en étoffe semblable, entouré d'un bouillonné et d'une garniture comme les volants. La coiffure est simple, en cheveux relevés seulement par un ruban rose.

Voici encore une robe de mousseline blanche, ayant par devant un tablier de mousseline à plis contrariés et gaufrés, doublée de tarlatane bleue; corsage à basques, ouvert par devant à la Mignon, avec encadrement d'un gros bouillonné de mousseline dans lequel est passé un ruban bleu. Les manches sont bouillonnées et froncées du haut, avec bracelet de ruban et deux volants doublés de tarlatane et brodés d'une petite guipure. La coiffure se porte en blonde avec des fleurs bleues.

AVANCIA.—M. J. Eugène Tourné, 79 Passage de la Bourse, annonce dans une autre partie de nos colonnes, qu'il a reçu de St Pierre, Martinique, quelques centaines de caisses de vin *Avancia*. Ce vin, justement apprécié dans les colonies françaises comme vin de dessert, possède des propriétés hygiéniques incontestables comme tonique, rafraîchissant, etc. Produit du jus d'orange, il conserve toute l'esquise saveur de ce fruit et rappelle en outre la chaleur des délicieux vins d'Espagne. C'est la première fois, nous assure-t-on, que ce produit a été importé à la Nlle-Orléans.

GLACES, CADRES, DORURES, ETC.—M. G. Dupuy, doreur, fera, le 30 de ce mois, l'ouverture de son nouveau magasin, 61, rue Royale, entre Douane et Bienville. L'assortiment de M. Dupuy est à la fois varié et élégant. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce insérée plus loin.

CHRONIQUE LOCALE.

Assemblée Fillmoriste.—Les Fillmoristes ont tenu, samedi soir, un grand meeting auquel assistaient huit ou neuf mille personnes.
Le meeting a été harangué par l'Hon. George Eustis jr. et par l'Hon. C. C. Langdon, ex-maire de Mobile.
Il y a eu ensuite une immense procession aux flambeaux.

Première Cour de District.—Le Juge Robertson a prononcé, samedi, les sentences suivantes:
François Comtois, déclaré coupable de larcin, a été condamné à neuf mois de travaux forcés.
Jane McCourt, larcin—neuf mois de prison.
James Bugger, larcin—deux mois de prison.
Mme Sutherland et Thomas Brown, assaut et batterie—deux jours de prison.
Joseph Alvar, h. c. l., assaut et batterie—une semaine de prison.
John Craig, déclaré coupable d'assaut et batterie, a été condamné à dix piastres d'amende.

Enquête.—Le coroner a pratiqué, samedi, [illegible] sur le corps de John Myers qui s'était précipité [illegible] la goëlette Telegraph, dans le nouveau canal, [illegible] au moment de *delirium tremens*. Myers était Allemand et avait 30 ans.

Incendie.—La résidence de M. Avenar, située au coin des rues Broad et St Philippe, a été entièrement brûlée samedi soir.

Abus de confiance.—Alex. Warner a fourni un cautionnement de $250 en attendant qu'il réponde devant le recorder du Premier District, à l'accusation d'avoir gardé le produit de vingt-cinq sacs de charbon de bois que Bryan Donahoe l'avait chargé de vendre. L'interrogatoire a lieu demain.

AFFAIRE DES FAUSSAIRES FRANÇAISES.—Depuis quelque temps, dit le *Courrier des Etats-Unis*, des préoccupations politiques plus importantes ont détourné l'attention publique de l'affaire des inculpés français retenus en prison sous le coup d'un arrêt d'extradition, pour détournements et faux commis en France au préjudice de la compagnie du chemin de fer du Nord. Nous avions cru nous-même sans utilité de troubler le cours régulier de la justice en nous faisant l'écho des on-dits qui ont transpiré à ce sujet, et spécialement à propos des recherches de la police à la poursuite de Carpentier.

Hier, cette affaire est revenue devant la cour suprême par suite d'un incident assez curieux. Le jeune homme qui avait essayé de négocier des billets de banque chez M. Belmont s'est trouvé en définitif être une femme nommée Félicie Dubéd qui, après avoir déclaré son sexe, a revendiqué sa mise en liberté à ce titre. Sa réclamation se fondait sur un article du code qui ne décrète l'arrestation des femmes en matière civile, que dans le cas de délit prémédité contre les propriétés ou les personnes.

Le juge Davies a trouvé que la conversion de titres en argent et l'application de cet argent à l'usage de la défenderesse constituaient précisément l'un des cas prévus par la loi révoquée, et a débouté la femme Dubéd de sa demande, en la maintenant en état d'arrestation.

LES TUILERIES.—Ce fut en 1563 que Catherine de Médicis, qui s'était dégoûtée du séjour de l'hôtel des Tournelles, où était mort Henri II, son époux, fit l'acquisition de la maison dite des Tuileries, de plusieurs propriétés voisines, et d'un grand terrain qui appartenait à l'hôpital des Quinze-Vingts. Philibert Delorme, son architecte, se mit bientôt à l'œuvre. Les jardins furent tracés et environnés d'un mur à l'extrémité duquel on fit commencer les fortifications du côté de la rivière dont la première pierre fut posée par le roi, le 11 juillet 1566.

Le palais que Catherine de Médicis fit élever consistait en un bâtiment avec pavillon au centre et deux aux extrémités. Ces constructions étaient composées d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. Le pavillon au milieu duquel fut pratiqué le grand escalier, chef-d'œuvre de coupe de pierre, était couvert par une coupole. Par sa forme, ses dimensions, et les détails de son architecture, cette coupole était beaucoup plus en harmonie avec les bâtiments adjacents que la couverture actuelle. L'ensemble de la façade du côté du jardin, telle qu'elle fut exécutée par Delorme, se composait du pavillon central, de deux portiques couverts de terrasses, et surmontés d'un étage en mansardes qui étaient terminés par deux corps de bâtimens percés de très fenêtres à chaque étage et décorés de deux ordres d'architecture.

Henri IV y ajouta, sur le même alignement, deux autres corps de logis avec deux grands pavillons, et on commença vers 1600 la galerie qui joint les Tuileries au Louvre du côté de la rivière: ces constructions ne furent achevées que sous Louis XIII, par Ducerceau, auquel on attribue également celles des deux pavillons du milieu, ainsi que les deux grands pavillons d'angle, dont le dessin est attribué à Bullant, et qui terminent chaque côté de cette grande ligne de façades.

Sous Louis XIV, l'irrégularité des différentes parties de ce palais parut si choquante que ce prince chargea les architectes Levau et Dorbay de les faire disparaître, tout en respectant les plans primitifs de Delorme, qui furent cependant modifiés dans quelques-unes de leurs parties.

Pendant tout le XVIII siècle, ce palais, qui ne fut presque jamais habité, ne subit aucun changement dans ses dispositions. En 1657, on construisit un étage en galerie sur la terrasse d'un des portiques élevés par Delorme. Une autre galerie va être également construite sur l'autre terrasse de Delorme. Enfin le palais des Tuileries fut construit et agrandi par cinq différens souverains: Catherine de Médicis, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis Philippe, et sur les plans de huit architectes célèbres: Philibert Delorme, Bullant, Du Pérac, Ducerceau, Levau, Dorbay, Percier et Fontaine.

MACHINE A SAUCISSES.—M. Victor Borie décrit en ces termes, dans la *Presse*, une machine à faire les saucisses qu'il a vue au concours de Chelmsford:

Au milieu d'un bataillon épais de machines agricoles, on rencontre une exhibition d'un aspect assez bizarre, qui renfermait plutôt, par son but, dans le cadre d'une exposition d'objets d'utilité domestique. Un mécanicien a inventé un petit moulin pour tailler les légumes destinés à toutes les julliennes possibles; un autre petit moulin pour faire de la chapelure avec de la croûte de pain; un troisième petit moulin pour faire battre le beurre avec la crème; enfin, un dernier moulin, un peu plus grand que les autres, pour broyer les saucisses. C'est, en petit, une machine à malaxer la terre et à fabriquer les tuyaux de drainage.

J'ai fait moi-même un mètre de saucisse. On a mis dans l'entonnoir du tube de la chair de porc, du lard, etc., en gros morceaux et accompagnés de sel et de poivre; j'ai tourné une manivelle, la chair a été hachée, broyée, malaxée, réduite à une certaine [illegible] au moyen d'un vis d'Archimède, et lancée, par une filière à l'orifice de laquelle on a adapté des boyaux, est sortie une magnifique saucisse sans fin. Cet outil, quoique bien nouveau, a beaucoup de succès.

UN CHIEN TROP SAVANT.—M. C... est un de ces heureux hommes de lettres dont les œuvres n'ont blessé l'orgueil d'aucun rival, n'ont éveillé aucun libraire, n'ont éveillé la critique d'aucun feuilleton, d'aucune revue. Il a un bon habit, ni chapeau, ni la couleur de sa barbe, ni son canne à pomme d'or, ne sont [illegible] terre-neuve ne le signale à la malignité publique; il est heureux, ou plutôt jusqu'ici il a été heureux, mais est-il de bonheur sans nuage?

Le nuage de M. C..., c'est sur le bord de la Seine, entre Saint-Ouen et Asnières, qu'il a crevé sur sa tête. Voici à quelle occasion.

M. C... se promenait sur les bords de la Seine, accompagné, bien entendu, de son magnifique terre-neuve, dont les évolutions aquatiques le remplissaient d'une douce émotion. A côté de lui, cheminait lentement une vieille femme, un panier au bras, ramassant péniblement toutes les épaves que le fleuve voulait bien lui abandonner, pauvres épaves, de petits brins de bois, des feuilles sèches, des fragmens de branches, qu'elle entassait dans son panier pour la soir faire bouillir sa marmite, si marmite il y a. Tout à coup, au milieu du fleuve, elle aperçoit un trésor de bois flotté. "Oh! Monsieur! Monsieur! dit-elle à l'homme de lettres, regardez donc; en voilà un beau morceau!" M. C..., s'arrête, se jumelle, regarde et voit, non pas un morceau de bois flotté, mais une bâche vulgairement connue sous le nom de bâche des bois sous le nom de bâche. C'était en effet, une bâche légale, longue de ses trois mètres et marquée de l'estampille de son propriétaire.

Dans les âmes de poëtes, il y a toujours un grain de charité et deux grains de vanité. Emporté par ces trois grains: "Voulez-vous, dit M. C... à la vieille femme, que je vous fasse cadeau de cette bâche? [illegible] Monsieur n'ira pas se jeter à l'eau pour me l'attraper.—Je ne me jetterai pas à l'eau et je vous donnerai la bâche; regardez bien." Sur ce, M. C... appelle son chien, ramasse une pierre qu'il lui fait flairer, lance la pierre dans la direction de la bâche, et voilà Phoebus à l'eau, nageant à toute vapeur. Mais le rond produit dans l'eau par la chute de la pierre avait disparu. Phoebus avait perdu sa boussole, il hésitait, il tournait, il faisait mine de revenir à bord, quand une seconde pierre lancée par la main exercée de l'homme de lettres, tombant près de la bâche, vient redresser sa course. Phoebus se précipite, pique la bâche de ses crocs intelligens, et, fendant les flots plus ou moins azurés, la dépose aux pieds de son maître.

"Voilà! dit M. C..., enchanté de son succès, à la bonne femme émerveillée qui [illegible] merci; mais sur la bâche.—Ah! voilà, messieurs survenant, voilà comme vous vous mettez à trois pour ravager les rivières! Je vous y prends en contravention, et je vous déclare procès-verbal.—Procès-verbal de quoi? dit M. C... fort surpris.—De ce que vous repêchez les bâches du commerce, répond le garde; vous ne direz pas non peut-être? Ah! vous dressez des chiens pour repêcher les bâches! c'est nouveau, c'est malheureux; mais nous verrons si en défend [illegible]. Mais, mon bon ami, lui répond M. C... vous vous méprenez, je ne suis pas ce que vous croyez, je ne suis pas un ravageur de rivière, je suis un homme de lettres.—Et votre chien, est-il aussi un homme de lettres? Assez causé, je viens de le voir travailler; suivez-moi chez le maire.—Ah! par exemple!—Au nom de la loi, voulez-vous me suivre?"

Ici M. C..., impatienté, perdit la froideur habituelle qui fait le mérite de son caractère et de ses œuvres; ils'emporta un peu contre la loi, beaucoup contre le garde, en somme, suffisamment pour donner matière à une prévention d'injures et d'un petit bout de rébellion.

Le tribunal correctionnel avait aujourd'hui à connaître de ce fait culminant dans la vie placide de M. C... Une condamnation à 16 francs d'amende lui apprendra que le bois ne flotte pas pour tout le monde, et qu'il faut donner des bornes à la charité et à l'éducation des terreneuves.

(*Gazette des Tribunaux*.)

FÉCONDITÉ REMARQUABLE.—Dans une commune voisine de Lille, une jeune femme, mère pour la troisième fois, et qui avait déjà, en deux enfans à chacune de ses deux couches, vient de donner le jour à cinq enfans, trois garçons et deux filles, après être restée quarante heures dans les douleurs.

Tous ces enfans étaient parfaitement conformés, d'un poids faible, on le comprend; deux jours après la naissance du dernier, ils étaient en bonnes conditions d'existence.

Une singulière particularité, c'est que durant les derniers temps de sa grossesse, la mère était affectée d'une sorte d'inappétence de déglutition dans la voix; tous les objets lui paraissaient plusieurs fois répétés. Y aurait-il rapport entre cette affection et le fait de la grossesse?

Depuis l'accouchement, la vue de la mère est revenue à son état normal.

Le Bœuf des Pampas.

Le nouveau monde, quand il fut découvert, ne contenait aucun animal utile à l'homme, si ce n'est toutefois le lama, espèce d'avorton de chameau, dont la grosseur tient le milieu entre un âne et un mulet. La plupart des animaux que l'on y rencontre aujourd'hui, les chevaux, les ânes, les bœufs, les moutons, les chèvres, les cochons, les chiens y ont été amenés par les Espagnols et les Portugais, et s'y sont multipliés à l'infini et y vivent à l'état sauvage par troupeaux de plusieurs milliers.

Par contre, les espèces nuisibles y abondent. Les reptiles d'abord, dont les variétés les plus diverses sont innombrables, depuis le serpent dit fer de lance jusqu'au [illegible] à sonnette); [illegible] la grosseur d'un pigeon) [illegible].

Le plus redoutable est le jaguar ou tigre des pampas. Ce lion, sans crinière, tout au plus gros comme un chien de chasse ordinaire, mais d'une audace et d'une force musculaire surprenantes, est tout simplement une espèce de jaguar vêtu en Amérique de ne sait par où, ni comment. Il y existait avant la découverte. Il attaque tout ce qui se rencontre sur son chemin, hommes, chevaux, bœufs, gibier, n'importe, tout lui est bon. On en a vu fréquemment venir jusque dans les villages enlever de jeunes poulains, des chiens et même des hommes, des femmes et des enfans.

Cependant, malgré sa férocité bien connue, les Indiens ne redoutent pas cet animal. A cheval, leur lasso leur suffit; à pied, leur hache est une arme contre le tranchant de laquelle le puma vient pour ainsi dire lui-même se fendre le crâne.

Les pampas, continuelles solitudes sèches et nues en hiver, se couvrent en quelques mois en été de forêts immenses de chardons d'une épaisseur et d'une grandeur telles que la marche y devient pour ainsi dire instantanément impossible. Le pampas, disons-nous, est ordinairement le refuge de cet animal, qui, comme le renard, s'approche des habitations, se tapit dans les hautes herbes et attend sa proie.

Plusieurs métairies des environs de Catamarca étaient depuis quelques mois mises à contribution par un individu de cette espèce, auquel on supposait un compagnon aussi vorace que lui, à en juger par les déprédations de toute nature qui étaient journellement commises. Tous les métayers de quelques colons s'entendirent pour une chasse. [illegible] leur fut donnée la tâche d'aller à la [illegible] comme cette chasse est toujours dangereuse, même pour les plus adroits au lasso, il fut convenu qu'on attirerait l'animal avec un jeune poulain.

Le jour convenu, cet appât fut en effet attaché à des broussailles, et les chasseurs attendirent sous le vent à quelque distance de là que les hennissements fissent sortir le jaguar de son hallier. Au bout d'un quart d'heure, un cri rauque et prolongé annonça que le poulain était aux prises avec la bête. Les colons accoururent. A la vue de ce renfort inattendu, le pagi sembla vouloir fuir, mais il se maintint à sa place, s'accroupit le plus qu'il put, la tête rentrée entre ses deux pattes, cherchant à éviter le plus possible, comme s'il avait compris que le lasso était pour lui un engin redoutable, puis il attendit en haletant et en grinçant des dents.

Une dizaine de colons furent lancés sur lui et tout sur le coup. Un des colons, voyant son chien aux prises, descendit furieux de son cheval pour faire usage de son lasso, mais le jaguar santa sur lui, et d'un coup de gueule dans le côté lui brisa la poitrine. Tout aussitôt et avec la rapidité de l'éclair, dix lasses partirent de tous côtés atteignant l'animal et l'étranglant. A peine les chasseurs ont-ils mis pied à terre, qu'un jaguar mâle sort tout à coup des halliers, s'élance sur l'un d'eux qu'il renverse et déchire à coups de griffes, puis saute sur un autre auquel il brise et déchire la cuisse d'un seul coup de gueule, puis sur un troisième qui a la figure complètement enlevée.

Enfin un Indien Gaucho, qui par hasard passait dans le voisinage, accourt aux cris des colons, lance son lasso, entraîne l'animal qu'il traîne en mettant son cheval au galop, puis descend, tire de sa botte de cuir son long couteau aigu et le plonge jusqu'à la poignée dans le corps du lion des pampas. Trois des hommes moururent le lendemain de leurs blessures, et le quatrième en fut quitte pour une cuisse amputée.

La souris blanche.

Il y a des tableaux qui réjouissent les yeux et le cœur. Quoi de plus gracieux qu'un enfant jouant avec une souris, une jolie souris blanche, mignonne, vive, obéissante à la parole, allant, revenant, trottant, se cachant, reparaissant, grignotant sucre et biscuit, et rendant au centuple, par ses gentillesses, tous les frais de son éducation!

C'est ce tableau qu'offre tous les jours aux passants un jeune garçon, Théophile Charton, tantôt sur une place publique, tantôt sur les boulevards. A cela il n'y aurait que plaisir pour lui et pour les autres; mais, il est un talent pour l'éducation des souris blanches, Théophile a-t-il malheureusement pensé à développer un autre. Il ne s'est pas borné à prouver certaines dérandes; lui-même, [illegible], il valait chercher jusqu'au fond des poches de ses crédules spectateurs. Voici son procédé aussi simple que peu capable d'éveiller les soupçons.

Il commence dire que la première qualité de son écolière est de manger toujours d'abord, et des plus intrépides à voir, à admirer. Théophile ne se prive jamais de le voir s'approcher trop près de lui; plus le cercle se resserre, plus il est heureux, plus il craindrait d'y mentir et de contribuer pour lui apprécier le talent de sa souris. Parmi tous ceux qui écoutent, exaltés par le plaisir, il est comme un [illegible] la pièce que [illegible]. Fort adroitement, il fouille [illegible], fait tomber en sautant dans sa poche, et, tout aussitôt paraît [illegible] alignant d'ignorer ce qui est devenu [illegible] le chignon. Au milieu de la foule, [illegible]; après avoir [illegible] éloignée de quelques pas, [illegible] pour ainsi dire la souris [illegible] poches [illegible].

C'est pour des faits de ce genre que Théophile a comparu devant le tribunal correctionnel.

—Vous êtes un petit voleur, lui dit M. le président.—Non, monsieur, répond Théophile.

M. le président.—[illegible] votre souris, vous [illegible] fourrez.

Les CORBEAUX UTILES.—Le *Journal du Loiret* publie la lettre suivante qui lui est adressée de Lorris, près Montargis, par M. Richardson-Gray:

Les campagnards qui détruisent les oiseaux nocturnes, chouettes, hiboux, etc., et les oiseaux diurnes qui vivent exclusivement d'insectes, comme les mésanges et les huppes, comprennent bien mal leurs intérêts.

On peut considérer comme très utiles à l'agriculture la chouette, le hibou, la huppe et la mésange; ces oiseaux détruisent une quantité considérable de rats, souris, taupes, mulots, chenilles, etc., etc.

J'ai trouvé dans la retraite d'un couple de chats-huants, dans l'espace d'une année, quinze lièvres et demi d'os de rats, souris, taupes et mulots; ce qui prouve incontestablement que ces oiseaux sont les plus terribles ennemis des rongeurs, qui ne vivent uniquement qu'aux dépens des récoltes.

Une autre expérience faite sur une nichée de mésanges m'a donné pour résultat la destruction, par cette petite famille, de quinze mille chenilles en vingt-et-un jours, temps qu'il faut au père et à la mère pour élever leur famille. Ces petits oiseaux insectivores font leur nourriture habituelle de chenilles, et ont l'avantage de peupler d'une manière prodigieuse; ils pondent de dix à seize œufs et font deux et jusqu'à trois couvées par an. Détruire des nids de chouettes, de chats-huants, de huppes, de mésanges, c'est vouloir propager la race des animaux nuisibles et malfaisans.

Un nid de chats-huants dans une maison de cultivateur vaut mieux que dix chats. Un nid de mésanges vaut mieux que dix échenilleurs. Dans l'intérêt de l'agriculture et du commerce, je ne saurais trop recommander de veiller avec sollicitude à la conservation de ces oiseaux. Que ceux qui tiennent absolument à détruire s'en prennent aux pierrots: ceux-là sont véritablement nuisibles à l'agriculture. Un de ces oiseaux, pendant une année, équivaut à la perte d'un décalitre de froment, sans compter toutes les autres graines qu'ils dévorent ou gaspillent. Nos voisins d'outre-Manche sont tellement convaincus de cette vérité, que, chez eux, la tête des pierrots est mise à prix.

Théophile.—Non, monsieur, je prends ce qu'on [illegible].

M. le président.—On a trouvé chez vous dix porte-monnaies, vingt-trois mouchoirs dépareillés, huit couteaux, des billes, des toupies, des sifflets de Suède, des canifs, tous objets d'enfans, que vous avez pris dans leurs poches.

Théophile.—Monsieur, c'est des petits qui n'ont pas d'argent et qui me donnent tout ça pour moi et ma souris.

M. le président.—Vous mentez, et vous allez entendre des témoins qui vont vous convaincre de mensonge.

En effet, une nuée d'enfans jurent leurs grands dieux qu'ils n'ont jamais rien donné à Théophile que des sous, quand ils en avaient. A cette preuve trop surabondante Théophile répond par des larmes; mais le tribunal ne s'y laisse pas prendre et ordonne que l'éleveur de souris sera élevé jusqu'à dix-huit ans dans une maison de correction.

(*Le Droit*.)

Variétés.

Fête de San Gennaro.

Naples, 19 septembre.

Je viens d'assister à une fête religieuse et populaire, dont le simple récit, dégagé de tout commentaire inutile, peut, si je ne me trompe, intéresser vos lecteurs, parce qu'il mettra en relief les principaux traits du caractère napolitain. Il s'agit du prodige de la liquéfaction du sang de saint Janvier, prodige qui s'accomplit, comme vous le savez, trois fois par an: le 1er samedi de mai, le 19 septembre et le 16 décembre, et qui excite chaque fois à Naples et à Pouzzoles l'allégresse la plus expansive et le plus vif enthousiasme.

La dévotion envers saint Janvier est à Naples fort touchante, puisqu'elle est sincère et vraie; mais elle a quelque chose d'étrange. Non-seulement le peuple napolitain considère le saint martyr comme un patron et comme un protecteur, mais encore comme un ami et un parent, de sorte qu'il le comble de ses égards et de ses dons, et qu'il doit, en revanche, lui donner des marques non équivoques de son dévouement. Aussi, quand il le sollicite, quand il réclame son intervention, a-t-il la ferme conviction que sa prière sera bientôt exaucée. Si l'événement attendu tarde trop longtemps, il y a chez lui comme une sorte d'étonnement douloureux. Comment est-il possible, semble-t-il dire, qu'un ami si puissant, si honoré, hésite à satisfaire aux justes vœux de son peuple bien aimé? Puis, quand le délai se prolonge, de la surprise il passe soudainement au reproche et à la colère. On a dit de la Madeleine [illegible] qui commence pour ainsi dire la route de Naples à Portici, une statue de saint Janvier d'une expression saisissante; le martyr bénit la mer et la ville. Peu s'en fallut que cette statue ne fût détruite, il y a peu d'années, un jour que le Vésuve était en éruption et que les coulées de lave brûlante détruisaient sur leur passage les habitations et les cultures. Aux yeux des lazzaroni, saint Janvier était coupable de n'avoir point arrêté le fléau. Son effigie porte encore la trace de la fureur populaire.

Mais ce même peuple rachète ses égaremens par l'ardeur et par la sincérité de son zèle. On rencontre à chaque pas les traces de son affection et de sa munificence envers saint Janvier. On sait que saint Janvier, évêque de Naples, a été décapité sur une colline près de Pouzzoles, avec un diacre nommé Proculus, le 19 septembre 291. Il avait été exposé aux bêtes par l'ordre du proconsul dans l'amphithéâtre de Pouzzoles, mais les lions l'avaient épargné.

Lors de la peste de 1526, Naples avait fait vœu d'employer 10,000 ducats à la décoration de cette chapelle. La dépense totale s'est élevée à un million de ducats (près de 5 millions de francs), sept autels et quarante-deux colonnes de brocatelle, dix-neuf statues colossales de bronze, un autel, des candélabres gigantesques, vingt-cinq bustes de saints en argent massif, des tableaux des meilleurs maîtres de l'école napolitaine, et une coupole entièrement recouverte de fresques admirables par le Dominiquin, tels sont les principaux objets qui frappent les yeux des visiteurs. Une niche pratiquée derrière le maître-autel renferme des merveilles: outre le buste de saint Janvier [illegible] d'or et d'argent d'un poids énorme, le reliquaire qui contient les deux fioles pleines de sang, et un vase d'innombrables présents provenant des princes qui ont gouverné Naples. Nous y avons remarqué le splendide collier de perles dont orne le buste du saint, la croix de diamants et de saphirs offerte en 1815 par Philippe, par la reine Caroline, et la croix de diamants et d'émeraudes donnée par le roi Joseph Bonaparte.

C'est dans cette chapelle que s'opère le prodige de la liquéfaction du sang. On pourrait croire, d'après les diverses relations qui ont été publiées jusqu'ici sur cette solennité, que les fidèles sont tenus à distance, tandis que, dans le fond du chœur, le prêtre, debout au pied de l'autel, le miracle s'accomplit. C'est là une erreur. La foule des fidèles remplit la chapelle et, quand celle-ci est comble, envahit les vastes nefs de la cathédrale. Les femmes et les hommes qui l'on désigne à Naples sous le nom de *parents* de saint Janvier sont placés, celles-ci à gauche et celles-là à droite, contre la balustrade de marbre qui ferme le sanctuaire.

Quant au chœur, il est réservé aux étrangers. Ceux-ci sont ici en effet un rare privilège [illegible] et, sans doute pour ne laisser aucun prétexte à leur scepticisme, [illegible] se présenter une demi-heure avant la solennité dans la sacristie, et [illegible] grand trésorier du trésor de saint Janvier) les introduisait dans le chœur ou dans les tribunes hautes qui le dominent. Les personnes qui sont admises dans le chœur ne se contentent pas de se tenir autour de l'autel à une certaine distance de l'officiant, elles montent sur les marches mêmes, et jusqu'à la dernière, de telle sorte qu'elles touchent le prêtre, qui tient entre ses mains le reliquaire, qu'aucun de ses mouvemens ne peut leur échapper, et que les yeux les moins clairvoyants peuvent tout suivre et tout examiner. C'est dans cette condition que nous avons assisté à toutes les péripéties de cette scène singulière, et que nous avons pu en noter toutes les circonstances, avec la fidélité et l'exactitude d'un procès-verbal.

Ces places privilégiées dans le chœur n'étaient pas, du reste, consacrées uniquement aux étrangers. Plusieurs Italiens de distinction étaient entrés dans le chœur. En première ligne nous devons citer le cardinal légat de Bologne, dont la figure pleine de noblesse et d'aménité captivait tous les regards. On remarquait aussi un général napolitain, des officiers supérieurs suisses, des missionnaires [illegible]. Parmi les étrangers, nous avons discerné quelques Espagnols, mais la presque totalité étaient des Français. Quant aux Anglais, ils s'étaient tous réfugiés dans les tribunes, où ils étaient confondus dans la foule. Peut-être avaient-ils pris ce parti pour éviter les imprécations que les Napolitains, dit-on, prodiguent aux hérétiques quand le miracle tarde à s'accomplir.

La solennité devait commencer à neuf heures; mais, bien avant ce moment, l'émotion profonde des assistants était curieuse à observer. Notre attention s'est portée surtout sur les parentes de saint Janvier. Ces femmes, à ce qu'on assure, presque toutes les reines, appartiennent aux classes les plus pauvres de Naples. Cela n'est pas exact. Leur costume, quoique propre et décent, contredit cette assertion. Les bijoux, dont la plupart sont couvertes, donnent une indication toute contraire. Ce sont, en général, d'après nos informations, des marchandes dont l'état social correspond à celui de nos dames de la halle. Presque toutes avaient atteint l'âge mûr. Plusieurs se faisaient remarquer par des traits d'un grand caractère. Une seule était jeune et belle; mais son visage creusé par la souffrance, ses yeux fatigués, son front pâle, révélaient assez que, pour assister à cette pieuse cérémonie, elle avait quitté son lit de douleur. Elle est fourni aux inspirations d'un artiste un admirable motif, avec sa figure noble et touchante, avec ce grand châle blanc, avec cette coiffure qui ne consistait qu'en un large blanc tourné autour de la tête, et retenu par une large bandelette, et qui rappelait l'ajustement de Béatrice Cenci dans le célèbre portrait du Guide. Avec quelle ardeur suppliante, avec quelle voix pénétrante elle demandait à Dieu, par l'intercession de saint Janvier, la santé et le bonheur!

Rien de ce que nous voyons en France ne peut donner la moindre idée de ce qui se passe dans la chapelle du trésor durant la cérémonie. La dévotion, le génie tout spécial d'une population vive, mobile, impressionnable à l'excès. A Naples la dévotion n'a rien de triste ni de sombre; elle est, pour ainsi dire, à l'image de ce ciel resplendissant, de cette mer brillante, de cette campagne fortunée que le peuple a constamment sous les yeux. Le Napolitain est plein de confiance et d'abandon dans sa piété; il traite les choses saintes et la divinité avec la familiarité naïve et l'abandon d'un enfant. Jamais il ne comprendra nos cathédrales mélancoliques et sombres; il lui faut des églises pleines de lumière, de marbre et d'or. Ce caractère exceptionnel se retrouve dans la ferveur brûlante de ces femmes, qui, debout devant la balustrade de marbre, demandaient à Dieu pour qu'il fit éclater le prodige de la liquéfaction du sang de saint Janvier. Avec des gestes, avec des cris, avec des [illegible] leurs dévots [illegible] de la physionomie [illegible].

Ces femmes s'adressent à Dieu et à Saint-Janvier, non comme à des êtres invisibles que la pensée humaine peut seulement atteindre avec les ailes de la foi, mais comme à des personnes présentes qu'elles voient, qu'elles touchent et qui vont leur répondre. Les prières de l'Eglise, les oraisons en langue vulgaire ne leur suffisent point. Des paroles de supplication s'échappent de leur bouche avec une facilité, avec une véhémence inimaginables. Nous avons surtout remarqué l'une d'elles, petite femme brune et pâle, au front large et bas, aux petits yeux brillans, au nez court, brusquement relevé, à la bouche serrée par les coins, parfaitement laide, mais d'une physionomie pétillante d'intelligence, offrant une vague ressemblance avec l'esclave de... qui se tient derrière la Fortune, dans le fameux tableau de Titien nourri par la toile, trouvé à Herculanum. Cette femme, à chaque instant, se répandait en discours enflammés. Sa verve était intarissable, et sa voix vibrante ne se fatiguait point. Elle suppliait, elle exhortait, elle exigeait tour à tour avec une gesticulation passionnée, avec une élocution entraînante. "Allons, San Gennaro, disait-elle, écoute tes amis. Fais le miracle, n'attends pas. Songe qu'on espère en toi. Vois le saint cardinal, ces pieux étrangers. Entremets-moi pour leur confiance." Et après que la liquéfaction du sang s'était opérée: "A la bonne heure, San Gennaro! s'écriait-elle, tu as bien fait. Tu es grand, tu es bon, nous t'aimons tous. Sois béni mille et mille fois." Nous renonçons, d'ailleurs, à retracer l'expression de sa physionomie, l'accent de sa voix pendant que ces paroles et bien d'autres se pressaient sur ses lèvres. Il y avait là, sous une forme triviale, une éloquence naturelle vraiment saisissante. C'est ainsi que devait parler Masaniello quand il transformait en héros les indolens lazzaroni de Naples. Aussi, l'observateur attentif ne pouvait-il mettre en doute la parfaite sincérité de cet élan populaire. Il suffisait de voir les larmes qui baignaient les yeux de ces femmes, d'entendre le son de leur voix, d'étudier leur émotion profonde, pour être convaincu qu'il n'y a dans son enthousiasme rien de factice ni de calculé. Ajoutons, d'ailleurs, que, bien qu'exprimés avec moins de vivacité, leurs sentiments étaient partagés par la foule qui remplissait la chapelle de la cathédrale.

A neuf heures précises, le chanoine officiant est venu déposer sur l'autel de gauche le buste de saint Janvier. Pour ce jour solennel les chanoines de la cathédrale ont le droit de porter le costume de cardinal, et le doyen du chapitre est appelé de droit à l'honneur de tenir le premier le reliquaire. Mais, comme ses forces peuvent le trahir, il est suppléé par un ou plusieurs de ses collègues, si le prodige est trop lent à s'effectuer. Celui que nous avons vu paraître sur l'autel, soutenant le chef du martyr avec l'aide de plusieurs prêtres, était un vieillard cassé par l'âge, d'une figure douce et recueillie. Le buste de saint Janvier est enfermé, comme nous l'avons dit, dans un buste de vermeil, qui reproduit les traits attribués par les monumens anciens et par la tradition au patron de Naples. Ce buste est revêtu des insignes épiscopaux et orné de joyaux magnifiques. La mitre est brodée de perles et d'or. Un collier de grosses perles, à plusieurs rangs, d'un prix inestimable, retombe sur ses épaules. On tire ensuite d'un coffret en argent ciselé et doré le reliquaire qui contient le sang du martyr. Nous avons eu tout le loisir nécessaire pour le bien examiner, et nous pouvons le décrire très exactement.

Ce reliquaire est en argent. Il est rond, et, pour la forme, il ressemble à une énorme montre qui aurait de chaque côté une paroi de cristal. Le tour, ainsi que le manche, sont couverts d'ornemens, rappelant un morceau et portant des traces de dorure. Ce reliquaire paraît remonter au XVe siècle. Au centre, enfermées entre les plaques de cristal, se trouvent deux fioles en verre, rondes et aplaties, avec un col étroit et court, placées l'une de face et l'autre de côté. Ces fioles sont toutes pareilles à celles que l'on trouve dans les tombeaux antiques, et que l'on désigne sous le nom de lacrymatoires. Tandis que l'officiant vous montre le reliquaire, un prêtre placé derrière un cierge allumé, ce qui permet de voir très nettement, à deux doigts de distance, comment il est fait et ce qu'il renferme. Nous y avons regardé à plusieurs reprises avec la plus grande attention; et voici ce que nous avons distinctement vu: la plus petite des deux fioles ne contient plus rien; les parois intérieures sont seulement tachées de quelques gouttes de sang solide, parfaitement desséchée. La seconde fiole renferme environ le tiers de la liqueur placée de côté. Dans l'une et dans l'autre la substance complètement paraît remonter à une époque [illegible].

Après avoir montré le reliquaire dans cet état, non seulement aux fidèles qui l'entourent, mais encore aux étrangers qui l'environnaient, le chanoine, le descendit de l'autel, [illegible] le saint buste de la balustrade, St Loir, éclairé par la lumière du cierge, à la foule assemblée. Eminemment ensuite sur l'autel, il commence à haute voix des prières que répètent tous les assistants. Puis il baise le reliquaire, en l'appuyant alternativement sur le bouche et sur le front de chacun, pour toutes ceux qui se pressent autour de lui. Au bout de vingt-cinq minutes de liquidité, il remit le reliquaire à un autre chanoine presque aussi vieux, mais que [illegible]. Cependant tous pâlissaient et s'égaraient les degrés de l'autel. Le chanoine qui le remplaçait commença de nouvelles prières. Les prières et les cris de la foule redoublèrent. Enfin, à neuf heures trente-sept minutes, l'officiant et les prêtres qui entouraient le reliquaire annoncèrent en criant que le prodige s'accomplissait. Alors, [illegible] à cette vue inexprimable. [illegible] de *Te Deum* entonné par les [illegible] imposant et grave sous les voûtes de la chapelle et d'une voix qu'il [illegible]. Une pluie de fleurs tomba sur l'autel. On donna la volée à des centaines d'oiseaux qui parcoururent l'église en poussant des cris joyeux. Le prodige s'était accompli.

Rien qu'elle cette scène pût exercer sur l'imagination et sur le cœur une impression profonde, nous avons eu bien par d'avoir conservé tout notre sang-froid; et c'est avec attention la plus scrupuleuse et la plus éveillée que nous avons regardé, non une fois, mais à plusieurs reprises, le reliquaire qu'on nous tenait à deux doigts de distance et qu'éclairait de côté la lumière du cierge. La fiole de champ ne présentait point de traces de liquéfaction sur la paroi placée de face, la transformation de la matière était évidente; la bulle qui se formait complète d'un liquide ayant la couleur, la consistance, la fluidité d'un sang qui vient de sortir de la veine d'un homme.

Nous devons ajouter, pour remplir jusqu'au bout notre rôle de chroniqueur minutieux et ponctuel, que le sang de saint Janvier était resté dans trois baires, et que le phénomène s'était opéré en Espagne par le roi Charles III. De plus, nous avons dit que l'officiant s'était à Pouzzoles, la pierre sur laquelle le saint avait été décapité; on nous assure qu'une sorte de [illegible]... à l'heure même où le miracle s'opère à Naples, elle [illegible] pierre de Pouzzoles est conservée d'une manière incontestée à l'objet [illegible] en Espagne, et la pierre de Pouzzoles est couverte d'une couche de sang.

Les sceptiques crieront à l'imposture. Nous nous bornerons à raconter ce que nous avons vu. Le miracle de saint Janvier n'est pas un article de foi. Le lecteur en pensera ce que bon lui semblera; mais nous pouvons affirmer que, dans cette solennité, tout semble exclure la fraude et la comédie.

Décédé hier, 26 du courant, à 2.15 heures P. M. JEAN-BAPTISTE MENARD, natif de Boussigne [illegible], département de la Meuse, âgé [illegible] ans et mois [illegible]. Ses amis et connaissances sont priés, ainsi que les autres invités, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à 3 heures P. M. précises. Son corps est exposé rue Washington, près du Bayou St-Jean. De la part de sa famille

Pectoral de Ayer [illegible] Toujours présent [illegible] des figures dans [illegible] les [illegible] de la [illegible] les préparations de M. AYER [illegible].

A vendre par J. WRIGHT & Co.,
Nos 21 et 151, rue de Chartres.
Et par tous les pharmaciens de la ville.
6 sep—3m 3 p a—v e s

UNE MAUVAISE HALEINE.—Quelle est la Dame ou l'homme qui voudrait conserver une haleine désagréable quand on se servant du "Baume des mille fleurs" elle serait douce et les dents deviendraient aussi blanches que l'albâtre. Bien des personnes ignorent qu'il s'exhale de leur bouche une mauvaise odeur, et c'est une chose si délicate que leurs amis ne leur en parlent pas. Faites tomber une seule goutte du "Baume" sur votre brosse à dents et lavez-vous dents le soir et le matin. Une bouteille de cinquante cents durera un an.

UN TEINT MAGNIFIQUE peut aisément s'obtenir par l'usage du Baume de mille fleurs. Cela [illegible] et disparaître les [illegible] et les taches, et leur donne une couleur rosée. [illegible] leur main, et la figure soir et matin.

SE RASER FACILEMENT.—Trempez votre brosse à barbe dans de l'eau froide ou chaude, faites tomber deux ou trois gouttes sur la brosse, frottez bien la barbe et vous n'éprouverez aucune douleur. Prix, cinquante cents. [illegible]. A vendre par Fetridge & Co., propriétaires, New-York.

A vendre, à la Nlle-Orléans par
J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres.
11 fev—1 an-3 p a—v e s

Ticket Présidentiel.

Pour le Président:
MILLARD FILLMORE,
De New-York.

Pour le Vice-Président:
ANDW. JACKSON DONELSON
Du Tennessee.

Electeurs.
PREMIER DISTRICT:
S. [illegible], Jr., [illegible]
SUPPLÉANT:
Hon. GEORGE [illegible], Jr.
SECOND DISTRICT:
GLENDY BURKE, [illegible].
SUPPLÉANT:
M. M. [illegible].
TROISIÈME DISTRICT:
S. G. THIBODEAUX, de Terrebonne.
SUPPLÉANT:
FERGUS GARDERE, de Jefferson.
QUATRIÈME DISTRICT:
PRESTON POND Jr., [illegible].
SUPPLÉANT:
[illegible] EDWARDS.
CINQUIÈME DISTRICT:
JOHN H. [illegible], de St-Landry.
SUPPLÉANT:
J. B. COCO.
SIXIÈME DISTRICT:
P. [illegible], de [illegible].
SUPPLÉANT:
L. P. CRAIN, de Caddo.
6 sep—[illegible]

Société Catholique,
Pour l'Education des orphelins dans l'indigence [illegible].

Les personnes charitables de cette ville sont respectueusement informées qu'une quête, au profit de ladite Institution, sera faite, le jour de la Toussaint, dans l'intérieur et à la porte du Cimetière No 1, aux portes du Cimetière No. 2, à la Rue Bienville et à la rue de la Douane du cimetière No 2, (nouvelle section) et devant la tombe de la Société des Arts et Métiers.
Par ordre du président.
ARMAND LANUSSE, Secrétaire.
27 oct—[illegible]

AVANCIA JUS D'ORANGE.
Délicieux vin de dessert.

225 caisses, 280 paniers, 4 barils.
Reçus de St Pierre, Martinique, par le brig [illegible] A vendre par EUGENE TOURNÉ, 79 Passage de la Bourse.
27 oct—[illegible]

Chapeaux! Chapeaux!
[illegible] caisses.
En débarquement des navires Scotland, E. Malle, 77, A. Forbes et Galena, et comprenant l'assortiment suivant:
Magenta noirs, gris perle et bruns, pour hommes, [illegible] do do do
Wide Awake do do do
Pionniers do do do
Planteurs do do do
Chapeaux noirs, gris perle et bruns, unis et de fantaisie, pour jeunes garçons.
Chapeaux noirs, gris perle et bruns, unis et de fantaisie, pour enfants.
ROBERT A. [illegible], successeur de I. HOBBS & Co., Nos 12 à 14, rue de la Douane.
21 oct—10f

Magasin de marchandises sèches à bon marché.

Théodore Dominique,
Encoignure Bourbon et Orléans, & No 79, rue de Chartres.

A Reçu par le Cahawba, venant de New-York, un grand assortiment de marchandises nouvelles, telles que:
100 corsets français de toutes grandeurs, à 60 cents pièce;
150 pièces écossais laine à carreaux, à 40c. la yarde.
Egalement—Un assortiment de couvertures françaises, dont beaucoup ont [illegible] 100 paires de couvertures de domestiques à $1.25 la paire.
21 oct

La Science pour tous,
Journal hebdomadaire illustré.

HONORÉ de [illegible] l'application [illegible] de [illegible] à l'industrie [illegible].
Prix de l'abonnement..........$6 par an.
On s'abonne à la Librairie Nouvelle, rue de Chartres, no 167.
27 oct

Les Cinq Centimes illustrés.
JOURNAL HEBDOMADAIRE.
Romans—Nouvelles—Voyages—Musique.
Prix de l'abonnement..........$1 50 par an.
La partie littéraire de ce journal est COMPLÈTEMENT INÉDITE; [illegible].
On s'abonne à la LIBRAIRIE NOUVELLE, rue de Chartres, no 167.
27 oct

$5 DE RÉCOMPENSE
[illegible] chienne [illegible].
[illegible]

Glaces, Cadres, dorures &c.
Ouverture de magasin.
G. DUPUY, Doreur,
Rue Royale, No 61, entre Douane et Bienville.

Ouvrira, le 30 octobre, un magasin de GLACES et DORURES à l'adresse ci-dessus, dans lequel on trouvera [illegible].
[illegible]
27 oct

DIVERS.—En magasin:
Vieux whiskey Bourbon, 30 barils.
Do vin d'Oporto, 20 do.
[illegible]
A vendre par J. [illegible] & BICKHAM, 27 oct, nos 20 et 82, rue Gravier.

E [illegible] à vendre par les soussignés:
[illegible]
PAUL ZUGE FILS & Co., 22 rue St-Louis.

R [illegible] de la Carolina, en débarquement de la barque Dudley, à vendre par SOSTHENE THOMAS, 9 Gravier.

Cognacs! Cognacs!
Reçu 300,000 Cognacs (papiers) [illegible].
[illegible]
LION & PINSARD.

Huile de Colza! Huile de Colza!
Reçu par le navire Globe, du Havre— 15 barriques d'huile de Colza pour lampes, [illegible].
LION & PINSARD, 63 et 65 rue Royale, enc. Bienville.

Glands! Glands! Glands!
Bonneterie! Bonneterie!
LION & PINSARD, 63 et 65, rue Royale, viennent de recevoir par le voie du Nord, un assortiment considérable de rubans de toute qualité et de toutes largeurs.
Vente en gros et en détail.
21oct

Bonneterie! Bonneterie!
Reçu par le Globe, un assortiment considérable de bonneterie, tel que [illegible].
LION & PINSARD, 63 et 65 rue Royale, enc. Bienville.

Reçu—360 douzaines de gants de peau Jouvin & Co.
[illegible] Castor, [illegible] Amazones.
En vente chez LION & PINSARD, 63 et 65, rue Royale, enc. Bienville.

A vendre à des conditions libérales les marchandises suivantes, reçues par les derniers arrivages d'Europe et du Nord.
Savoir:
[illegible]
LOUIS DOUBRENAU, 25, rue de Chartres.

On demande une couturière française. On préfère [illegible] S'adresser au No 58, à l'Hôtel de Chartres. 17 oct

P. G. LABARRE,
Agent de la
Knickerbocker Life Insurance Company,
[illegible]
Continental Insurance Company, à New-York.
Capital de $1,000,000.
No 25, rue [illegible], 2e District, Nlle-Orléans.
[illegible]

GENIEVRE.—25 pipes genièvre [illegible] à vendre par [illegible] 83, rue de la Douane.

CIGARES [illegible] DE LA HAVANE—[illegible]
A vendre par [illegible] 26, Vieille Levée.

WHISKEY FRONTIER—[illegible] à vendre par [illegible] 45 rue [illegible].

ATTENTION.

[illegible] langues d'anglais, de français, d'espagnol et d'allemand seront ouvertes cette semaine au Collège [illegible] rue de Conti [illegible] de [illegible] afin que les élèves [illegible] à parler [illegible] commencement. Le [illegible] des élèves les livres, [illegible] pour entrer dans les affaires.

[illegible] le navire AMERICAN UNION, capitaine Otis, venant de Liverpool, qui est en déchargement. Les consignataires [illegible] permis [illegible] seront envoyées dans les magasins publics.
27 oct BAXTER, LOVELL & Co.

Habillements d'hiver, chemises, [illegible] et tapis de Bruxelles.

Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente d'habillements, chemises, [illegible] et tapis de Bruxelles, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin, au magasin [illegible] Blache à Lesesne, No 77, rue de Chartres.

[illegible] J. A. Beard & May vendront aujourd'hui, à 11 heures, rue des Magasins, No 383, les effets mobiliers dépendant de la succession de Thos H. Webb, consistant en meubles élégants de salon, de salle à manger et de chambres à coucher, rideaux, tapis, glaces, [illegible].
[illegible] Voir aux avis.

COMPAGNIE FRANCO-AMÉRICAINE.
[illegible] les consignataires des marchandises chargées à bord du steamer Français FRANÇOIS ARAGO, [illegible] capitaine Gibert, [illegible] prie de [illegible].
BROUARD DUPARSEUR & Co. } Agents
J. P. WHITNEY & Co.
22 oct—1m

Vêtemens et articles de toilette.
ALFRED MUNROE & Co.
UN PRIX!
No 24, rue des Magasins, encoignure Gravier;
HABITS ET REDINGOTES en drap noir et couleur.
HABITS DE BUREAU, vêtemens de travail.
SURTOUTS.
[illegible]
PANTALONS.
[illegible]
GILETS DE DESSUS.
[illegible]
ARTICLES DE TOILETTE.
CHEMISES [illegible]
[illegible]
Un assortiment complet de
VÊTEMENTS de jeunes garçons et d'enfants. [illegible]
ALFRED MUNROE & Co, 22 oct. No 24, rue des Magasins, enc. Gravier.

Le premier novembre Mme G. BOYER reprend [illegible] ses leçons [illegible].

On demande une DAME DE MAGASIN s'occupant à la vente et parlant le français et l'anglais; [illegible].
D. P. SCANLAN & Co., 12 à 14 rue de Chartres.

Avis de société.
Les soussignés ont formé aujourd'hui une société [illegible] sous la raison DEVERGES & ST-ROMES [illegible].
P. DEVERGES.
[illegible] ST-ROMES.
Nlle-Orléans, 20 octobre 1856.

[illegible] J. [illegible]
A. F. BECKMAN, 25 et 27 rue de la Commune.

Demande de cuisinière.
On demande une bonne cuisinière à loyer. S'adresser [illegible] rue Conti.

On désire des renseignemens sur le sieur ALEXANDRE [illegible] arrivé [illegible] d'Anvers, Belgique.
E. MENGERS, 31, rue de la Commune.

Ecole pour la Chirurgie Dentaire.
[illegible]
[illegible] 21 oct—1m

Changement de magasin.
[illegible] GUMA [illegible] rue de Chartres [illegible].
Cigares de la Havane.
[illegible]
P. GUMA, encoignure Canal et Tchoupitoulas.

Cigares de la Havane.
Les soussignés ont en magasin un bel assortiment de cigares de la Havane, [illegible].
CABALLERO & BASUALDO.

On a besoin d'un jeune homme de 20 à 25 ans, parlant le français et l'anglais [illegible]. S'adresser à la Pharmacie [illegible], rue de la Douane, No 145.

A vendre à l'arrivée du navire Lady Arabella, du Havre:
[illegible]
[illegible] P. [illegible] & Co.

LE GRAND REMÈDE ANGLAIS.

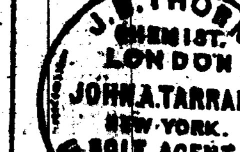

L'Elixir [illegible] du Cupidon et de Sabine [illegible].

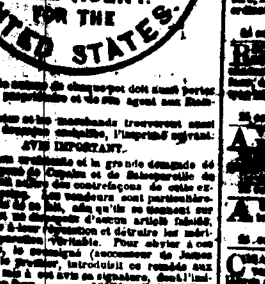

L'Acheteur doit [illegible] par les soins de [illegible] JOHN A. TARRANT, seul agent pour les Etats-Unis, 278, Greenwich street, New York.
A vendre, à la N. Orléans, par J. WRIGHT & Co, nos 21 et 151, rue de Chartres.

ESCLAVES DE PRIX.
[illegible]
Pour les conditions, s'adresser à X. LAMBERT, 62, rue des Magasins.

WHISKEY—48 barils [illegible] à vendre par [illegible], 42 rue des Magasins.

Bonne occasion.
Magasin de modes [illegible] Toulouse, coin St-Louis.

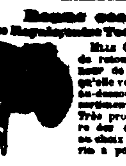

Mlle CLÉMENCE GUERIN, de retour de France, a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vend à un prix réduit et au-dessous, le reste de son assortiment de lingerie et modes. Très prochainement l'ouverture de ses dernières nouveautés en choix desquelles Mlle Guerin a porté un soin particulier. 24 oct—15

No. 34, rue de Chartres, encoignure Douane,
MODES ET NOUVEAUTÉS.
OLYMPE & Co.,

Ont l'honneur de prévenir les dames qu'ils viennent de recevoir un grand choix de marchandises de modes et nouveautés, consistant principalement en chapeaux et capotes, fleurs artificielles, robes de soie à volants, [illegible] imprimés, robes [illegible], mouchoirs [illegible], châles cachemire de l'Inde, [illegible], lingerie grande nouveauté, [illegible], rubans, articles de fantaisie, etc.
[illegible] de Paris, [illegible].
OLYMPE & Co, 34 rue de Chartres.
22 oct

ENTREPÔT DE TAPIS,
Rue de Chartres, No 19.

Nous recevons en ce moment, des manufacturiers, par voie directe, un grand assortiment de tapis, tels que: [illegible] tapis de velours, dits de Wilton, dito de Bruxelles, [illegible], tapis de Venise [illegible].
A. BROUSSEAU & Co.

Leçons de piano.
D. HENRI [illegible], professeur de piano, de retour à la Nouvelle-Orléans, se chargera de l'éducation musicale des personnes qui l'honoreront de leur confiance.
S'adresser au No 215 ou 105 rue de Chartres.

BEURRE Goshen—500 boîtes de la marque [illegible] en débarquement du navire [illegible]. A vendre par DUNBAR & IKEN, enc. Royale et Conti.

CONFITURES de la Havane — Reçu par le navire [illegible], 12 caisses goyave [illegible].
A vendre par DUNBAR & IKEN, enc. Royale et Conti.

PRUNES sèches—25 caisses prunes sèches, nouvelle récolte, reçues de Bordeaux. A vendre par DUNBAR & IKEN, enc. Royale et Conti.

FROMAGES AU JUS—100 caisses nouvelles fraîches, venant d'être reçues de Bordeaux.
A vendre par DUNBAR & IKEN, enc. Royale et Conti.

VINS rouges et blancs, supérieurs:
25 caisses Château Margaux 1847,
[illegible]
A vendre par DUNBAR & IKEN, enc. Royale et Conti.

Avis important.
Grande et Dernière vente très bon marché, aux Nos 3 et 12, rue de Chartres, près Canal.
LAZARE & LEVASSEUR vendent en ce moment aux Nos 3 et 12, rue de Chartres, [illegible].
LAZARE & LEVASSEUR, Nos 3 et 12, rue de Chartres.

Surtouts Raglans.
UN NOUVEL ASSORTIMENT
MONTROSS & STILWELL,
Rue des Magasins, No 19.
Un stock élégant de VÊTEMENTS [illegible].
MONTROSS & STILWELL.

Attention! Attention!
[illegible] des plus favorables pour les personnes qui désirent s'établir dans la ville. A louer le beau magasin situé No 128, dans [illegible].
S. A. & G. W. LEE.

A LOUER, [illegible]
EDWD. SHIFF & Co.

UNIVERSITÉ DE LA LOUISIANE,
Encoignure Dryades et Commune.
[illegible]

AVIS.
Les soussignés, avocats, ont formé une société à partir de cette date, sous la raison MICHEL & KOONTZ. Leur bureau est au No 20, rue du Camp.
J. J. MICHEL.
W. V. KOONTZ.

PAPIER NOIR POUR LA TOUSSAINT.
QUALITÉ EXTRA, à vendre par rame, par main et par feuilles, chez VON. HEBERT & Co., 142 rue de Chartres.

A [illegible] et Ricard—[illegible] à vendre par P. & SECOND & COUTIN, 15, rue Bienville.

M[illegible] A vendre par R. M. BARLOW & Co, 15, rue du Canal.

Vins Catalan de Bréhat.
[illegible] 15, rue des Magasins.

ANISETTE [illegible] à vendre par SOSTHENE THOMAS, 9 Gravier.

VINS BLANCS—[illegible] à vendre par SOSTHENE THOMAS, 9, rue Gravier.

CONSERVES—[illegible] à vendre par SOSTHENE THOMAS, 9 Gravier.

SEL—Rock, en barils et en boucauts, à vendre par ALFRED KEARNEY, 72, rue des Magasins.

AMIDON de Melbourne—[illegible] à vendre par P. GUMA, enc. Canal et Tchoupitoulas.

RHUM de la Havane—[illegible] pipes rhum de la Havane, en magasin et à vendre par P. GUMA, encoignure Canal et Tchoupitoulas.

TABAC de la Havane—[illegible] balles tabac Vuelta de Abajo, reçues par le trois-mâts W. Clark, en magasin et à vendre par P. GUMA, enc. Canal et Tchoupitoulas.

L[illegible] viennent de recevoir par les derniers arrivages du Nord et d'Europe, [illegible]:
Mousseline de laine, haute nouveauté, [illegible]
U. LAROUSSINI & Co.

[illegible]
25 oct

CHARBON—En débarquement du brick Wm. Clark, venant de Newcastle, [illegible].
LAROUSSINI & XIQUES, 20 Nlle-Levée.

CIGARES de la Havane—[illegible].
LAROUSSINI & XIQUES, 20 Nlle-Levée.

SUCRE—[illegible] à vendre par LAROUSSINI & XIQUES, 20 Nlle-Levée.

CHANDELLES—[illegible].
LAROUSSINI & XIQUES, 20, rue de la Nouvelle Levée, en face du Natchez Alley.

LOTERIES de SWAN & Co.
(AUTORISÉES PAR L'ETAT DE L'ALABAMA.)
$50,000! Pour $10.
Loterie de l'Académie Militaire du Sud.
Classe 7.
Pour être tirée publiquement dans la ville de Montgomery, Alabama,
JEUDI, 13 OCTOBRE 1856,
Numéros simples!!
SAMUEL SWAN, directeur.
Seulement 30,000 billets!
Les lots gagnants s'élèvent à
$200,000!
Ils seront distribués d'après
L'INCOMPARABLE PLAN SUIVANT:

1	Lot de	$50,000,	soit	$50,000
1	de	20,000,	soit	20,000
1	de	20,000,	soit	20,000
1	de	10,000,	soit	10,000
1	de	10,000,	soit	10,000
1	de	5,000,	soit	5,000
2	de	2,500,	soit	5,000
2	de	1,000,	soit	2,000
20	de	500,	soit	10,000
50	de	300,	soit	15,000
75	de	200,	soit	15,000
100	de	100,	soit	10,000
125	de	60	soit	7,500

APPROXIMATIONS:

4 Lots de	$400,	approx. de	$50,000,	soit	$1,600
4	de	300,	do	20,000,	1,200
4	do	250,	do	20,000,	1,000
4	do	200,	do	10,000,	800
4	do	175,	do	10,000,	700
4	do	150,	do	5,000,	600
8	do	60,	do	2,500,	480
8	do	40,	do	1,000,	320
80	do	35,	do	500,	2,800
200	do	25,	do	300,	5,000
300	do	20,	do	200,	6,000

1,000 lots s'élevant à.......... $200,000

Billet entier........$10—demi billet........$5—Quart de billet........$2 50.

La loterie de l'Alabama et celle de la Georgie offrent plus d'avantages qu'aucune autre. La manière dont elles sont dirigées, le grand nombre de billets qui se vendent, la promptitude avec laquelle les lots gagnants sont payés, en sont la meilleure garantie qu'elles seront toujours dirigées avec la plus grande honnêteté.

—Plan de la loterie.—

Il y a 30,000 billets, de 1 à 30,000. Il y a 380 lots gagnants et 620 approximations, ce qui fait un total de 1000 lots gagnants.

Le tirage a lieu publiquement, sous la surveillance de deux commissaires assermentés.

Les Nos de 1 à 30,000, correspondant aux numéros qui se trouvent sur les numéros imprimés séparément sur des morceaux de papier sont enfermés de petits tubes en ferblanc et mis dans une roue.

Les premiers 380 lots gagnants, imprimés et entourés de la même manière, sont mis dans une autre roue.

Les roues sont tournées, on tire un numéro de sa roue des numéros et, en même temps, un lot de l'autre roue. Le numéro et le lot sont ouverts, montrés au public et enregistrés par les commissaires qui inscrivent le lot en regard du numéro tiré. Cette opération est répétée jusqu'à ce que tous les lots soient tirés.

Approximations.—Les deux numéros qui précèdent et les deux qui suivent ceux qui gagnent les premiers $380 lots auront droit aux 620 lots d'approximation, d'après le plan.

En demandant des billets,

Faites-nous parvenir l'argent, et les billets seront expédiés par la première malle.

La liste des numéros tirés et des lots gagnant seront envoyés aux acheteurs immédiatement après le tirage.

Il faut transmettre sans retard les demandes de billets.

Les billets qui ont gagné des lots sont payés au comptant ou échangés pour d'autres billets, à l'un des deux bureaux.

Les demandes de billets peuvent être adressées à la boîte 36, B., Bureau de poste, Nlle-Orléans, ou à S. SWAN & CO. Atlanta, Ga.
ou à S. SWAN, Montgomery, Ala.
24 oct—v et c[illegible]

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans,
13 octobre 1856.
Aux consommateurs de charbon coke.

Le prix du coke sera, jusqu'à nouvel ordre, de soixante-deux cents et demi par baril, non compris le prix ordinaire du charroi.
Par ordre. N. O. J. TINDALE,
16oct—3mo Trésorier.

FORMATION DE SOCIÉTÉ.
MM. Alfred Leblanc et Jules Lelaure,
INFORMENT le public qu'ils ont formé une société sous la raison de A. LEBLANC & Co., pour l'exploitation des affaires de Bois de chauffage, de Bois, [illegible] etc.
A. LEBLANC & Co.
21 oct—1m encoignure Tremé et Vieux Bassin

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES.
Institution dirigée par
Mme et Mlle de ROALDÈS,
rue Royale, No 300, entre Ursulines et St Philippe.

CET établissement, dont l'ouverture aura lieu le 1er novembre prochain, offrira aux mères de famille toutes les garanties désirables d'instruction et d'éducation.

On enseignera la Lecture, l'Ecriture, la Grammaire, l'Histoire ancienne et moderne, la Géographie, la Cosmographie, l'Arithmétique, la Littérature, les Eléments des sciences physiques, etc. etc. On enseignera avec un soin tout particulier la langue anglaise.

Quant à l'*instruction religieuse et morale*, on apportera les plus grands soins; les parents pourront nommer l'objet de la sollicitude constante des directrices.

La *Musique* et les arts d'agrément ne seront pas négligés: le *Piano* sera professé par Mlle de Roaldès.

On s'occupera d'une manière toute spéciale des travaux d'aiguille.

Le Dr de Roaldès, logé dans l'établissement, surveillera avec le plus grand soin la santé des pensionnaires.

Pour les conditions, s'adresser à l'établissement où l'on trouvera des prospectus.

Références:

Mgr l'archevêque Blanc, MM. DeArmas, not. pub.,
Le Rév. [illegible] J. Bermudez, avocat,
Le Rév. P. Cambiaso, M. Soniat.
24 oct—1an—ab

Changement de domicile.

[redacted] Les soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général qu'ils transféreront leur magasin du No 23, rue Royale encoignure Bienville où ils se proposent d'ouvrir vendredi (sans) du courant.
Ils espèrent qu'ils continueront à jouir du bienveillant patronage dont on a bien voulu les honorer jusqu'à ce jour.
Nouvelle-Orléans, 23 octobre 1856.
26oct GROSJEAN & SENETRAC.

Demande.

On demande dans une famille, un cocher français qui entende bien son affaire. Nul ne doit se présenter sans bonnes recommandations. Faire connaître son nom et son adresse à A. F. C. poste restante.
23oct

A louer par Ver. Hennage, No 91, rue Royale.
La haut de la maison et les vastes dépendances venant d'être remises à neuf, No 10, rue St [illegible].
2 maisons rue Bourgogne Nos 75, 77, 79, 81, entre Bienville et Conti.
1 grande maison à étages, rue Esplanade, entre Dauphine et Craps.
3 magasins à étages, rue Nouvelle Levée, nos 64, 66 et 68, près la rue Girod, no 10.
1 magasin d'entrepôt, rue Toulouse, entre Bourgogne et Dauphine.
1 maison à étages, no 45, rue Victoire, entre Marigny et Champs Elysées.
[illegible] rue Hercules, entre Brain et Clio.

Almanach d'adresses (Directory) pour 1857.
TOUTES les personnes qui ont changé de bureau ou de résidence depuis l'enregistrement de leurs noms dans le Directory de 1857, sont priées de donner avis de leur nouvelle adresse à W. Barkley, boîte B, 233.
A. MYGATT & Co., Editeurs et libraires, 16 rue du Camp.

Hôtel St-Louis.

Cet hôtel auquel toutes les familles accordent leur patronage, a été entièrement réparé, repeint et rendu à neuf pendant l'été; l'ameublement en a été en grande partie renouvelé. C'est, sous le rapport du confort et de l'élégance, un des premiers hôtels des Etats-Unis.

MM. R. W. Holbrook et J. H. R. Fairchild prennent part à la direction. Toutes les améliorations possibles ont été introduites dans chaque département.

L'hôtel sera ouvert mercredi, 15 octobre.
CHAS. L. GUMBEL, Propriétaire.

L'Hôtel des Etrangers.

CET établissement nouvellement réparé et mis à neuf, est maintenant prêt à recevoir des pensionnaires. Le propriétaire n'a rien négligé pour le rendre commode et confortable aux personnes de la campagne et de la ville. La propreté, les soins et les attentions ne manqueront pas.
A. CAILLIER.
Hôtel des Etrangers, rue de Chartres no 145
1 oct—1mo. et c entre St Louis et Toulouse

DEMANDE de commis intelligents pour la vente de marchandises sèches.
S'adresser M. R. HAGGERTY & FRERE.

TAPIS.

VENANT de recevoir d'Angleterre, par le navire Rochester de Liverpool, directement de la célèbre manufacture de MM. J. Crossley & Sons, un magnifique assortiment de tapis de velours, de Bruxelles.
AUSSI:
En magasin, un nouvel assortiment de 3 plis d'Ingrain de dessins tout nouveaux. Toiles peintes de 8 à 24 pieds de long, coupées à la grandeur des appartements. Stores transparents nouveaux dessins. Galleries de toute beauté.
TODD & GANDOLFI,
138 rue Canal, près la rue Royale, Bâtisse Touro.

A. BARRAUD & Co.
Changement de Domicile.
Du No. 49 rue de Chartres au No. 129 rue du Canal (Bâtisse Touro.)

Les Soussignés offrent en vente à leur nouveau magasin un assortiment complet et entièrement frais de:
Rubans de toutes les nuances et de tous les numéros;
Rubans de soie de toutes les largeurs, galons nouveautés;
Franges noires, haute nouveauté;
Un assortiment complet de boutons en tout genre.
Un magnifique choix de franges et galons [illegible].
—Tous les articles de mercerie, tels que:—
Fils, aiguilles, galons etc., etc.;
Parfumerie fraîche et des meilleures maisons de Paris.

EAU PHILOCOME.

Cette eau dont la vertu est de prévenir et d'arrêter la chute des cheveux, a déjà obtenu un grand succès, ses effets sont infaillibles.

M. Barraud a annexé à son magasin un salon de coiffure pour dames et pour enfants. Il sera toujours abondamment pourvu d'un grand assortiment de nattes, bandeaux, frisettes etc., etc.
16oct A. BARRAUD & Co.

POUR LA TOUSSAINT.
La maison Lelièvre,
210, rue Royale,

DONNE avis qu'ayant profité de l'occasion d'une faillite d'une des plus fortes manufactures de fleurs de Paris, elle vendra en *gros* et en *détail* au plus bas prix, tous les *articles* provenant de ces faillites.
Tels que:
Couronnes en perles, avec ou sans inscriptions
do velours do do.
do crêche do do.
do veloutées do do.
do velours brodées avec perles.
do du dentelle et perles.
do chenille blanche et argent.
do filet avec pensées.
do immortelles.

Guirlandes pour ornements de tombes de la grande variété.
Un grand assortiment de vases de toutes sortes.
Médaillons Dablin, avec inscriptions, nouveau genre.
Immortelles par paquets.
Corbeilles et jardinières pour tombes.
La baud & ses cent [illegible] à quart le [illegible]
Nota—Nous [illegible] aux marchands et les entrepreneurs des pompes funèbres à profiter de cette occasion qu'ils ne trouveront peut-être jamais.

MEUBLES, MEUBLES.
Entrepôt du Sud,
[illegible]
3 nov—3m 191 et 193, rue du Canal.

[illegible] DE R. BONNABEL.
Nlle Orléans, 20 [illegible]

Les soussignés fabriquent et [illegible] prêts à fournir du véritable et pur Bi-Sulphate de Chaux, supérieur en qualité et en force à tout ce qui a été fait jusqu'à présent en ce genre.

Il est presque inutile de rappeler aux planteurs, c'est un fait qu'ils connaissent déjà—que le Bi-Sulphate de Chaux, judicieusement employé, est un moyen de produire un magnifique sucre, [illegible] blanc et jaune, qui commande le prix le plus élevé sur le marché; et la meilleure recommandation de cet article pour les acheteurs de l'Ouest [illegible] ceux des autres parties de l'Union, est de déclarer composé de Bi-Sulphate de Bonnabel, [illegible] les acheteurs regardent ce fait comme la meilleure garantie contre une perte quelconque dans le poids, et qu'ils sont dès lors disposés à payer un prix plus élevé pour cet article. La renommée et la vogue du Bi-Sulphate parmi les planteurs, sont d'une notoriété telle, qu'il est à peu près oiseux de produire ici aucun des nombreux témoignages flatteurs qui sont reçus journellement de tous ceux qui en font usage. Cet article a invariablement fait plus que répondre à l'attente des planteurs, en donnant le meilleur sucre qui ait jamais été produit, et en réalisant les prix les plus élevés—et cela sans aucune perte dans le poids—que tout autre sucre fabriqué par d'autres procédés. Les nombreux bénéfices et avantages obtenus par l'usage de cet article, sont trop bien établis pour qu'il soit nécessaire d'en parler plus longuement; mais il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que ce Bi-Sulphate seul possède cette force et ces qualités nécessaires au succès du planteur.

Les soussignés ont l'honneur depuis reçu cette année des personnes qui ont fait usage de ce Bi-sulphate, sans avoir employé une seule fois son effet, est la meilleure preuve, s'il en était besoin, de la vogue de cet article. Les soussignés seuls possèdent tout ce qu'il faut pour fabriquer un article pur, garanti être [illegible] au plus haut degré que tout Bi-Sulphate actuellement en usage: il n'y a pas dans le [illegible] aucune manufacture égale à [illegible] produits chimiques. M. Bonnabel, qui [illegible] lui-même le [illegible], et elle peut fournir, sous le délai le plus court possible et à meilleur marché que partout ailleurs, une quantité indéterminée de Bi-Sulphate.

En d'autres mots, cette année, d'excellents barils pour expédier le Bi-Sulphate; on garantit qu'ils ne couleront pas; lorsqu'ils seront rendus, ils seront remplis de nouveau et expédiés, et une déduction de 50 sous sera invariablement faite aux planteurs par chaque baril. Les planteurs qui chargent des commissionnaires de leurs achats, ne doivent pas oublier de recommander à ceux-ci de n'acheter que le Bi-Sulphate de Bonnabel. Toutes les commandes doivent être adressées à H. BONNABEL.

A l'angle des rues Natchez et Tchoupitoulas.
Les barils rendus à remplir seront déchargés au gré des bateaux, et réexpédiés sans frais additionnels pour les planteurs, à part ceux du transport par fret. 24 oct—10f

Moulins à maïs de J. H. Burrow pour plantation.
LES MEILLEURS ET QUI SE VENDENT A MEILLEURS MARCHÉ.

CES moulins est construit sur l'ancien plan, la pierre supérieure est celle qui tourne. C'est, de tous ceux inventés jusqu'ici, le meilleur, le plus rapide, le plus durable et le moins susceptible à se détériorer.

PRIX.

36 pouces,	double	apparel	....	$ 275
30	do	do	do	220
30	do	simple	do	185
30	do	do	do	190
24	do	double	do	190
24	do	simple	do	160
20	do	double	do	145
20	do	simple	do	125

Plus de 2,000 de ces moulins ont été employés, principalement au Sud, et les acheteurs en ont toujours été satisfaits.

Ces moulins sont garantis sous tous les rapports; s'ils ne répondent pas à l'attente, on peut nous les renvoyer à nos frais.
L. J. WEBSTER, real agent,
Encoignure Magasin et Lafayette, Nlle Orléans.
24oct—3f v.—6 mois comp.

Avis aux contribuables.

LES tableaux d'assessment du Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans seront exposés et pourront être examinés et rectifiés, pendant trente jours, à partir de lundi, 6 octobre 1856, à mon bureau, au Hall de l'ancienne Hôtel de Ville (Municipalité), de 10 heures du matin à 2 heures P. M. chaque jour. Il y aura des personnes à la disposition de tous ceux qui voudraient [illegible] erreurs.
(Signé) J. L. FABRE, Recorder du 2me District.
6 oct—1m

Avis aux Contribuables du 3me district, de la ville de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par les présentes donné que les tableaux d'assessment du Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans pour l'année 1856, pourront être examinés et rectifiés au bureau du recorder, tous les jours, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. à partir du 6 octobre 1856, et pendant trente jours, les dimanches exceptés.
Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1856.
JOS. SOLOMON, recorder du 3me District.
3 oct—1m

Aux Citoyens du Troisième District de cette ville.

L'Escompte, en sa qualité d'agent du Continental Insurance Company, et du Knickerbocker Life Insurance Company, deux des compagnies les plus fortes et les plus dignes de confiance des Etats-Unis, est prêt à assurer les bâtisses, les marchandises, les mobiliers, les navires, la vie des blancs ou des esclaves, aux taux les plus bas. En cas de pertes, les paiemens sont effectués promptement.
Pour les conditions, s'adresser à
P. G. LABARRE, agent, 89, rue Victoire.
4 oct—1m

Ecole de danse de J. Vegas.

J. VEGAS annonce respectueusement à ses amis et au public, que son École de Danse est ouverte, pour la saison, au
ODD FELLOWS HALL.
Il espère obtenir le patronage le plus libéral.
Les cours commenceront
Samedi, 1er novembre,
L'IMPÉRIALE,
Danse dans les premières sociétés de Paris, sera enseignée, cet hiver, à la Nouvelle-Orléans, M. Vegas se [illegible].
Les jours et les heures des leçons seront comme suit:
Pour les dames.—Le mardi, le jeudi et le samedi, de 10 heures à midi.
Pour les enfants.—Le mardi, le jeudi et le samedi, de 3 à 6 heures du soir.
Pour les messieurs.—Le lundi, le mercredi et le vendredi, de 7 à 10 heures du soir.
Il y aura, tous les mercredis, une réunion dansante pour les élèves et les messieurs.
M. Vegas s'occupera spécialement des enfants. Il donnera aussi un grand nombre de danses de fantaisie qui n'ont jamais été enseignées à la Nouvelle-Orléans.
Il donnera leçons dans les institutions et dans les familles.
M. A. Dumagri, l'excellent violon, chef d'orchestre pour les bals et les soirées, se chargera de la musique.
Pour les conditions, s'adresser à M. J. Vegas, au Odd Fellows Hall, ou au magasin de musique de M. Gabici, 39, rue du Camp.

Références:
Mlle S. S. Hall, Le Dr. et Mme Macaulay,
Mme Parent, Mme Mace,
[illegible] M. N. [illegible].
25 oct—1m

Renseignements demandés.

[illegible] ARMAND ABD, [illegible], atteint d'aliénation mentale, s'est absenté de chez elle depuis une douzaine de jours [illegible] pourraient fournir des renseignements sur elle, sont priés [illegible] au restaurant de l'Union [illegible] rue Vieille-Levée, entre St Philippe [illegible].

[illegible]

DEMANDE D'EMPLOI.—Un jeune homme ayant des connaissances dans les langues françaises, allemandes et anglaises, désire trouver une place de professeur sur une plantation. [illegible].

Articles de ménage.

UN très grand assortiment varié, comprenant [illegible]:
[illegible]
HENDERSON & GAINES, 90, rue du Canal.
22 oct—1m

Importation nouvelle.

REÇU par le Cahawba—200 malles vêtemens d'hiver, pour hommes, pour jeunes gens et enfants, comprenant tous les derniers genres, à vendre en détail, à très bas prix par
LAGAY & LEGANU, importateurs, 28, rue de Chartres.
28 oct

Demande de nègres à louer.
J E désire louer 10 ou 12 hommes [illegible] le mois.
[illegible] 26oct [illegible]

BOIS DE CHÊNE.
A VENDRE—4,000 cordes bois de frêne pour chauffage, livrables pendant la saison prochaine. Le soussigné contracterait pour une partie ou en totalité, mais en gros seulement.
PAUL LACROIX, 15, rue Toulouse.
15sept—1m

Habillements d'enfans.
85 MALLES habillemens d'enfans pour l'hiver, comprenant tous les derniers genres, reçues par les derniers arrivages de France et du Nord.
A vendre par LAGAY & LEGANU, importateurs, 28 rue de Chartres.
dect

CONFECTIONS D'HIVER
Pour hommes.
65 malles confections pour hommes, reçues par les derniers arrivages de France, à vendre à très bas prix par LAGAY & LEGANU, Importateurs, 28, rue de Chartres.

REÇU TOUT RÉCEMMENT,
AU
Magasin à bon marché,
185..........*RUE DU CAMP*..........185
[illegible] de flanelle à raies et chinées, pour robes.
Satin à petits carreaux, pour enfans.
Satin brocade et autres [illegible].
Robes mousseline de laine, entièrement riches.
Mérinos anglais et français.
Mousselines tout laine, [illegible], pour enfans.
Jupons brodés et jupons ourlés.
Etoffes de laine à carreaux, de à carreaux noir et blanc.
Cols et manches de jaconas riches, brodés.
Parures jaconas, cols, [illegible].
Bandes et [illegible].
[illegible] de [illegible].
[illegible] de chevaux, pour dames et [illegible].
Des robes et mérinos, corsets, [illegible].
MOSACK HARRY, 185, rue du Camp.
21 oct

Maladies secrètes.
Le Dr. CHARLES invite les personnes affectées de syphilis chronique, et qui ne peuvent pas parvenir à se faire guérir, de [illegible] consultation. Sa [illegible] méthode [illegible].
[illegible]
L'office, no 86, rue Bienville, sera ouvert de 8 heures du matin à 2 heures de P. M. et de 4 à 6 heures du soir.
Prompte réponse aux lettres du dehors. 21oct—1m

Cigares de la Havane! Cigares de la Havane!!
Importation directe.

Les soussignés ont en magasin, et reçoivent par chaque navire de la Havane un excellent assortiment de cigares de la Havane avec soin dans les meilleures fabriques de la Havane et comprenant toutes les qualités renommées. Voici quelques-unes des meilleures marques: Cabanas, Partagas, Intimidad, Hija de Cabanas, [illegible], Caruana, Ricoosa, Washington, [illegible], Flor de Morales, Briosa, El Sultan, [illegible], Dos Hermanos, El Tesoro, La Rosa, La Victoria, Young America, La Reina, La Aurora, La Gloriosa, [illegible], La Moderna, La Empresa, La Benita, El Porvenir, Diablo, La Flor de [illegible], Londres, Reg. Real, Reg [illegible].
A vendre par [illegible] FERRER, [illegible].

A VENDRE—[illegible] barils en [illegible] navire [illegible] à vendre par [illegible].